

Décret

Générale

modern

Décret n° 2009-0146/RE/MDN portant validation du plan Directeur de Développement du Secteur Primaire en République de Djibouti

n° 2009-0146/RE/MDN

Ministère
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE
LA MER

Date de publication
1 juillet 2009

Numéro JO
n° 13 du 15/07/2009

Date du numéro
15 juillet 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le Président de la République, Chef du Gouvernement VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°2008-0083/PRE en date du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2008-0084/PRE portant nomination des membres du Gouvernement

VU La Loi n°93/AN/95/3ème L du 104 avril 1996 portant Code de l'Eau VU La Loi N°200/AN/001/2007 portant organisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, Chargé des Ressources Hydrauliques. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 juin 2009.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est validé le document intitulé Plan Directeur de Développement du Secteur Primaire en République de Djibouti.

Article 2

Le présent décret sera enregistré, communiqué et exécutée partout où besoin sera.